

CERTIFICATE

La société

BONNETERIE D'ARMOR
21/23 rue Louison Bobet
ZI de Kerdroniou
29556 QUIMPER CEDEX 9, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **18-01396 / 18-01851**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®

OEKO-TEX®
CONFIDENCE IN TEXTILES
STANDARD 100
CQ 874/6 IFTH

Testé substances nocives
www.oeko-tex.com/standard100



pour les articles suivants:

Tricots blanchis, teints et apprêtés en coton (coloris clairs), coton/modal, coton/polyester et modacrylique/viscose, tous coloris, colorants réactifs, cuves, dispersés et cationiques.

Tricots écrus ou teints fils, lavés et apprêtés, produits à partir de :

- fils écrus en 100% coton, 100% lin, 100% polyester, 100% polyamide, modacrylique/acrylique, tencel/laine et coton en mélange avec cachemire, modacrylique, modal et micromodal, laine ou lin,

- fils teints en 100% coton, 100% polyester, 100% polyamide, 100% viscose, 100% laine et en mélange avec polyamide ou coton, et coton en mélange avec polyester, acrylique ou lin.

Avec ou sans élasthanne et polyester métallisé (Lurex®).

Elaborés pour partie à partir de matières déjà certifiées selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit I**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles pour bébés.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat CQ 874/6 est valable jusqu'au 30.09.2019

Lyon, 10.09.2018

Richard MARTINETTI
Responsable Service Certification OEKO-TEX®



CERTIFICATE

La société

BONNETERIE D'ARMOR
21/23 rue Louison Bobet
ZI de Kerdroniou
29556 QUIMPER CEDEX 9, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **18-01396 / 18-01851**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



pour les articles suivants:

Tricots blanchis, teints et apprêtés en coton et modacrylique/acrylique, colorants réactifs et cationiques.

Tricots écrus ou teints fils, lavés et apprêtés, produits à partir de :

- fils écrus en 100% coton, laine/soie, laine/aramide/antistatique et coton en mélange avec polyester, acrylique ou gomme
- fils teints en 100% coton, 100% soie, laine/aramide/antistatique, laine en mélange avec acrylique ou polyamide et coton en mélange avec polyester, acrylique ou gomme

Avec ou sans élasthanne et polyester métallisé (Lurex®).

Elaborés pour partie à partir de matières déjà certifiées selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat CQ 874/5 est valable jusqu'au 30.09.2019

Lyon, 10.09.2018

Richard MARTINETTI
Responsable Service Certification OEKO-TEX®

